

## PRÉPARATION DE LA DOTATION

En cinq (5) étapes

### PREMIÈRE ÉTAPE : Plan de carrière du personnel administratif des écoles

Chaque année, en décembre, le bureau central du CSF demande à chaque direction et direction adjointe des écoles son plan de carrière à court, moyen et long terme.

Ce processus permet de bénéficier d'une période entre la troisième année en poste (politique G700-2 et G700-4) et la fin de la cinquième année (mutation et embauche des directions d'école février 2016) afin de procéder à la mutation des directions d'école.

NB : La progression de carrière du personnel de direction et direction d'école suit le processus du [profile des écoles](#) qui classifie depuis 2015, les niveaux des établissements ainsi que la grille salariale des directions et directions adjointes.

### SECONDE ÉTAPE : Projection des effectifs (taux d'accroissement)

Utilisation du logiciel *Demographic Dynamics* créé par la [compagnie Baragar](#).

#### 1) Baragar utilise trois sources essentielles

- ✓ Les données de *MyEducation BC* du CSF des années précédentes;
- ✓ Les données courantes et historiques du *BC Provincial Birth Registry*;
- ✓ Les données courantes et historiques de l'Allocation canadienne pour enfants de l'Agence du revenu du Canada.

#### 2) Baragar suit la méthode suivante

- ✓ Nombre d'enfants nés dans une année habitant dans une même zone de fréquentation d'une école;
- ✓ Le taux historique de fréquentation d'une école;
- ✓ Le taux de migration.

Les services de développement de logiciel et base de données du CSF contacte ensuite les écoles pour connaître si des changements de fréquentation survenus pourraient affecter les effectifs; comme :

- ✓ Mutation militaire;
- ✓ Fermeture d'usines;
- ✓ Construction d'un nouveau complexe d'habitation.

- Comparaison

| Année scolaire          | 2017-18       | 2018-19       |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Effectifs (sept.)       | 5 937 (6 120) | 6 085 (6 152) |
| Prévisions (janv.-fév.) | 5 806         | 6 133         |
| Différence              | + 131         | - 48          |

- Établissement d'un taux de croissance

| Année scolaire          | 2017-18 | 2018-19 |
|-------------------------|---------|---------|
| Service                 | 2.04    | 3.6     |
| Prévisions (janv.-fév.) | 1.6     | 2.3     |
| Différence              | 4.3     | 2.4     |

- Établissement d'une base budgétaire

| 2016-17 * | 2017-18 | 2018-19 | 2019-20 |
|-----------|---------|---------|---------|
| 49.9 M    | 50.5 M  | 51.9 M  | 53.3 M  |

\* Année de référence.

NB : De janvier à juin, les directions d'école sont en constant contact avec la direction générale et l'informent des différences entre les accroissements enregistrés et les prévisions (ajouts ou retraits). Cet échange est basé sur un climat de confiance établi.

NB<sub>2</sub> : En septembre des ajustements (toujours à la hausse) sont effectués.

### TROISIÈME ÉTAPE : Matérialisation des prévisions dans l'organisation de chaque école

Utilisation des articles de la convention collective des enseignants (et remède).

#### Restauration - Avant et après

NB : Si cette double formule est nouvelle, elle permettra d'établir plus facilement les coûts supplémentaires engendrés par l'accroissement du personnel enseignant de salle de classe dû à la restauration.

## QUATRIÈME ÉTAPE : Réalisation de la matrice

Utilisation des paramètres de dotation réalisés en 2014 par un groupe de réflexion (directeur général et représentants du RDF) revus régulièrement (document paramètres de dotation) ainsi que des paramètres de la convention collective (restauration : classe ressources, counselling, orthopédagogie, bibliothèque, ALA / FSL).

[Grille de dotation - Gabarit](#)

[Divisions 2018-2019](#)

NB : la dotation octroyée en orthopédagogie et en counselling par le CSF est supérieure d'environ 9 ETP (soit 819 062 \$) de celle imposée par la convention collective.

NB : Avant la publication d'une matrice de base, une quinzaine d'ébauches peuvent être réalisées afin de répondre aux recommandations du CA (classes à niveau quintuple, quadruple, triple 2017-18).

## CINQUIÈME ÉTAPE : Réalisation des documents de support à la matrice

### 1. **Aides pédagogiques spécialisés (APS)**

Si la dotation en enseignement en classe ressources est fixée au pro rata depuis les articles restaurés de la convention collective, les paramètres de dotation des APS ont été élaborés par un groupe de réflexion (directeur général et représentants du RDF) dans un contexte autre que celui d'aujourd'hui.

En raison d'un coût supérieur de trois (3) fois à celui du financement par le ministère, les paramètres de dotation doivent être revus (rencontre Mme Brisson).

[Heures APS 2018-2019](#)

[Heures APSO 2018-2019](#)

### 2. **Heures aides pédagogiques (AP)**

Afin de soutenir le travail du personnel enseignant affecté dans une classe de maternelle / 1<sup>ère</sup> année ou à niveau multiple, le conseil scolaire offre des heures d'aides pédagogiques dans les niveaux concernés.

[Heures AP 2018-2019](#)

### 3. **Heures d'enseignement en anglais langue d'apprentissage (ALA) et francisation (FSL)**



---

Chaque année, le bureau du directeur général émet pour chaque établissement des prédictions du nombre d'élèves pouvant avoir recours aux services d'ALA et de FSL via un système d'équation mathématiques et de tangentes.

#### Tangentes - Exemple

Le bureau du directeur général établit alors une grille de dotation ajustée en septembre de chaque nouvelle année.

#### ALA/FSL 2018-2019

#### **4. Heures d'enseignement en Forêt de l'alphabet**

Depuis 2014, le Conseil scolaire francophone dispense le programme de Forêt de l'alphabet dans les classes de maternelle, maternelle / 1<sup>ère</sup> année et le programme de Sentier de l'alphabet dans les classes de première année afin de soutenir les efforts des élèves en littératie. Ce programme comme d'autres (IB, etc.) et financé via le PLOÉ.

#### Sentier et forêt de l'alphabet

#### **5. Projet LIEN**

Via les programmes *LINK project* et vulnérabilité, le Conseil scolaire francophone tente d'apporter une aide alimentaire et d'aide à la complétion des devoirs (heures d'aides pédagogiques) aux familles nécessiteuses de chaque école.

#### Projet LIEN 2018-2019

#### **6. Projets éducatifs**

En mars de chaque année, les écoles font parvenir au bureau de la direction générale, le projet éducatif de l'école élaboré au sein du Comité des partenaires de l'établissement.

Le bureau de la direction générale s'assure que les objectifs de chaque initiative rejoignent les axes et orientations du plan stratégique du CSF (une évaluation en fin d'année scolaire est réalisée).

#### Projets éducatifs 2018-2019

### **CONCLUSION**

Lorsque la matrice est finalement complétée (en mars) puis ajustée en septembre, chaque école reçoit automatiquement sa fiche de dotation

#### Exemple de fiche de dotation école